

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					année
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIES SANTÉ					LP 180 ECTS
Mention :	MÉTIERS DE L'INFORMATIQUE : APPLICATIONS WEB					
Parcours :	SYSTÈMES INTRA / INTERNET POUR L'ENTREPRISE					
Volume horaire étudiant :	117 h	191 h	142 h	h	120 h de projet et 14 semaines de stage = 610h	1060 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Marinette SAVONNET Maître de conférences - HDR ☎ 03.80.39.68.47 Marinette.Savonnet@u-bourgogne.fr	Delphine CHABANNE ☎ 03.80.39.58.87 Delphine.chabanne@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR SCIENCES ET TECHNIQUES

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Un grand nombre de données transitent par le Web, et sur le plan purement informatique le développement de ce média a révolutionné la façon dont les entreprises conduisent leur activités (commerce électronique, administration électronique, formation en ligne, réseaux sociaux professionnels, etc.). Cela demande des compétences informatiques pointues et crée une demande très forte en spécialistes aptes à concevoir, intégrer, installer et exploiter les systèmes utilisant les technologies Internet.

La Licence Professionnelle Métiers de l'Informatique : Applications Web parcours « Systèmes Intra/Internet pour l'entreprise » vise à former des assistants ingénieurs et des cadres spécialisés dans le domaine des technologies matérielles et logicielles de l'Internet. Il s'agit majoritairement de développeurs spécialistes des technologies logicielles pour la construction d'applications Web et Web mobile (applications réparties avec une forte interaction utilisateur) pouvant intervenir par exemple :

- en interne dans les grandes organisations, comme assistant de chef de projet maîtrise d'œuvre, comme développeur ;
- au sein des Sociétés de Services et d'Ingénierie en Informatique (SSII) nationales ou locales, comme développeur, assistant ingénieur en technologies Internet ou comme administrateurs d'applications Internet/intranet ;
- au sein de PME/PMI comme administrateur d'infrastructure pour le système d'information.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les métiers visés par les diplômés de la LPMI Applications Web sont :

- Développeur d'applications (front/back office) et applications mobiles
- Développeur Android
- Concepteur - intégrateur (appliqué au domaine Intranet/Internet)
- Concepteur de site Web et Web mobile
- Assistants - ingénieurs en technologies Intranet/Internet
- Gestionnaires de sites Web et de commerce électronique
- Responsable de solutions mobilité
- Administrateur système

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les licenciés Métiers de l'informatique : Applications Web, parcours "Systèmes Intra/Internet pour l'Entreprise" devront être capables :

- d'identifier, sélectionner les composants du système : services réseau, outils logiciels, système de gestion de base de données, etc. ;
- d'effectuer des développements spécifiques ;
- de définir les interfaces et réaliser d'éventuelles modifications/enrichissements à apporter aux composants pour permettre leur intégration ;
- d'assembler des composants logiciels (comme par exemple des briques logicielles libres) ;
- de maîtriser les outils informatiques afin de les adapter aux besoins de l'entreprise ;
- de dialoguer avec des Sociétés de Service en Ingénierie Informatique (SSII) afin de concevoir et mettre en place la gestion des flux d'information de l'entreprise ;
- de suivre l'intervention des spécialistes internes ou externes chargés des développements spécifiques.

Dans certains cas, les responsabilités peuvent être plus larges et inclure des aspects de conception, d'installation ou d'administration d'infrastructure matérielles et logicielles pour des applications Web et des plateformes Web évoluées (Web 2.0 ou Web 3.0).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

La Licence Professionnelle Métiers de l'Informatique : Applications Web, parcours « Systèmes Intra/Internet pour l'Entreprise » est organisée de manière à apporter aux étudiants des compétences techniques mais aussi des compétences et des connaissances plus générales directement valorisables dans le domaine de l'entreprise et des aptitudes comportementales (rédaction de cahier des charges, spécifications techniques, gestion de projet, etc.). Le renforcement des connaissances générales doit permettre de satisfaire aux exigences d'une formation de niveau II.

Les compétences techniques développées s'articulent autour de 3 axes :

1. programmation objet : Java, Interfaces hommes/machines, gestion des configurations, gestion de versions, gestion de projets, développement collaboratif, frameworks ;
2. développement d'applications web : technologies du Web, Responsive Web Design, communication asynchrone, persistance et accès aux bases de données, programmation Android ;
3. systèmes et réseaux : architecture de réseau, infrastructure de système d'information, administration système, sécurité des données, sécurité des applications, sécurité réseau.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

avec une Licence 2 validée en Licence de Sciences et Technologie dans un parcours Informatique/Électronique ou Mathématiques/Informatique

■ sur sélection :

- DUT Informatique (IQ), DUT Informatique Année spéciale
- DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)
- DUT Réseaux et Télécommunication (RT)
- L3 informatique en réorientation
- BTS services informatiques aux organisations
- BTS systèmes numériques, option informatique et réseaux
- Autres diplômes de niveau Bac +2 et CPGE avec validation d'accès

La Licence Professionnelle s'adresse également à des étudiants titulaires d'un diplôme de premier cycle souhaitant poursuivre leurs études en alternance (*via* un contrat de professionnalisation) et à un public de formation continue. Dans ces deux cas il s'agit d'une sélection sur dossier avec audition éventuelle.

Formation en alternance : la formation est ouverte au **Contrat de Professionnalisation**, les candidats sont accompagnés dans la constitution de leur dossier par un ingénieur de formation du Service Commun des Formations Continue et par Alternance (SEFCA) et par le responsable de la Licence Professionnelle.

Formation continue : la formation s'adresse aux salariés proposés par les entreprises, aux salariés en congé individuel de formation, aux demandeurs d'emploi. Les catégories de salariés susceptibles d'intégrer la Licence Professionnelle sont :

- des informaticiens cherchant à se positionner dans un domaine en pleine expansion ou cherchant à obtenir la reconnaissance d'une pratique de terrain par un diplôme de niveau II ;
- des non informaticiens ayant acquis des bases minimums en informatique (auditeurs CNAM par exemple).

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80) et au responsable du diplôme. Les candidats sont accompagnés dans la constitution de leur dossier de demande de validation par un ingénieur de formation du Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA). L'accompagnement se fonde sur une aide à l'analyse du travail, à la formalisation des compétences construites à travers l'expérience professionnelle, ainsi que personnelle et de formation pour ce qui concerne la validation d'acquis d'accès.

■ calendrier :

- Retrait des dossiers de mars à juin
- Jury de sélection vers la mi-juin
- Auditions éventuelles la semaine suivante.

Pour les candidats en alternance, les dossiers sont à retirer à partir de mars, le jury se réunit au moins une fois par mois pour se prononcer sur les dossiers des candidats et éventuellement les auditionner.

Organisation et descriptif des études :

- Schéma général des parcours possibles : Il n'existe qu'un seul parcours en LPMI : Applications Web
- tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :
La formation est organisée en 11 unités d'enseignement regroupées en trois catégories de compétences :
 1. un « noyau dur » de compétences (matières académiques) ;
 2. des compétences spécifiques pour les développements d'applications pour l'Internet/intranet ;
 3. des compétences dans divers domaines applicatifs et notamment au niveau de l'environnement socio-économique de l'Internet.

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE1	Système et Réseau	12	16	22	50	4	CC + CT	CT	2	2	4
TOTAL UE		12	12	26	50						

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE2	Algorithmique et programmation Orientée Objet	10	20	20	50	4	CC + CT	CT	2	2	4
TOTAL UE		10	20	20	50						

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE3	Technologies pour le Web	13	23	14	50	4	CC + CT	CT	2	2	4
TOTAL UE		13	23	14	50						

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE4	Méthodes et outils de programmation pour le Web	10	18	22	50	4	CC + CT	CT	2	2	4
TOTAL UE		10	18	22	50						

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE5	Stockage des données pour le Web	20	18	12	50	4	CC + CT	CT	2	2	4
TOTAL UE		20	18	12	50						

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE6	Développement mobile	6	34	10	50	4	CC + CT	CT	2	2	4
TOTAL UE		6	34	10	50						

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE7	Génie Logiciel	18	18	14	50	4	CC + CT	CT	2	2	4
TOTAL UE		18	18	14	50						

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE8	Technologies avancées et sécurité pour le Web	12	14	24	50	4	CC + CT	CT	2	2	4
TOTAL UE		12	14	24	50						

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE9 Connaissance de l'entreprise	Anglais		30		30	2	CC	CT		2	2
	Environnement socio-économique	10	10		20	2	CC + CT	CT	1	1	2
TOTAL UE		10	40		50						

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE10	Projet tutoré		120		120	6	Soutenance devant un jury, rapport, appréciation par l'enseignant encadrant				6
TOTAL UE											

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
UE11	Stage en entreprise	14 semaines minimum			490	18	Soutenance devant un jury, rapport, appréciation par le tuteur en entreprise				18
TOTAL UE											

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter. Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen LMD – et notamment son article 22.

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université :

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

1ère session : La première session est composée pour les UE 1 à UE9 pendant la période académique, d'un contrôle continu et d'un contrôle terminal sauf l'évaluation de l'Anglais qui est basée sur le principe du Contrôle Continu Intégral (CCI) : il n'y a donc pas de Contrôle Terminal (CT). Toutefois, une épreuve de 2^{ème} session est organisée dans les mêmes conditions que pour les matières comportant des CT et ses résultats remplacent ceux du CCI de 1^{ère} session. Les notes peuvent résulter de différentes épreuves (écrites, orales ou pratiques). Pour les UE10 et 11, les notes résultent d'une soutenance orale, d'un rapport et d'une évaluation par le tuteur.

Au vu des résultats des enseignements académiques, les candidats susceptibles d'avoir à repasser des UE en 2^{ème} session seront informés individuellement courant juillet par le responsable du diplôme.

2ème session : un candidat déclaré non admis en 1^{ère} session est renvoyé à une 2^{ème} session organisée en septembre, au moins deux semaines après la proclamation des résultats de la 1^{ère} session. Au cours de cette 2^{ème} session, le candidat se représente uniquement aux UE non validées. Pour cela, il repasse une épreuve orale ou écrite. La note obtenue (quel que soit le résultat) remplace celle du contrôle continu et du contrôle terminal de la 1^{ère} session.

Toutefois, le candidat a la possibilité de ne pas repasser une matière où il a obtenu une note supérieure à 10 dans une UE non validée, et à sa demande l'étudiant peut conserver le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20, les notes de 1^{ère} session sont alors reportées.

Les évaluations des UE 10 et 11 (projet tutoré et stage) sont reportées de la 1^{ère} session sur la 2^{ème} session.

Pour les étudiants redoublants, le tableau suivant donne les équivalences entre les UE de l'offre de formation 2012-16 et celle de 2017-2021 :

Offre de formation 2012-2016 UE validées en LPSIL-SIEE	Offre de formation 2017-2021 UE Validées en LPMI-SIEE
UE1	UE1
UE2	UE5
UE3	UE4 + UE7
UE4	UE3
UE5	UE2
UE6	UE9
UE7	UE10
UE8	UE11

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/99)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu **à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.**

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. **La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.**

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, **l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.**

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.

Conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel se réunit au moins une fois par an, il donne un avis sur toutes les questions concernant l'orientation de l'enseignement, les programmes et horaires d'enseignement, les méthodes pédagogiques, le devenir des étudiants, il peut être amené à modifier le contenu de la formation dans des limites raisonnables.